

PROCES - VERBAL 6/2016

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbaux des séances des 22 juin et 30 juin 2016	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau et de la Présidente	4
1.1.1. Représentations et invitations	6
1.2. Communications de la Municipalité	7
2. Ordre du jour	7
Préambule	7
Dépôt de motions, postulats et interpellations	
2.1. Assermentation de Mme la Conseillère Beatrix SOBGOUI et de MM. les Conseillers Olivier BURNET, Philippe DIESBACH, Dennis MESSERLI et David STANEK	8
2.2. Election de deux membres à la Commission de gestion : le premier du groupe Alliance du Centre, en remplacement de Mme Lena Lio réputée démissionnaire, le second du groupe UDC en remplacement de Mme Suzanne Berger, démissionnaire	9
2.3. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion	10
2.4. Election d'un membre pour compléter la Commission d'urbanisme	10
2.5. Election d'un membre pour compléter la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	10
2.6. Election d'un membre pour compléter la Commission des pétitions	10

2.7. Préavis 15/2016 - Réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz - Crédit demandé CHF 475'000.00	11
2.8. Préavis 16/2016 - Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2016-2021	13
2.9. Préavis 17/2016 Autorisation de plaider	14
2.10. Propositions individuelles	15
2.10.1. Postulat « Pour que Pully s'affiche » MM. Jean-Luc Duvoisin Antoine Hürlimann, et Dimitri Simos	15
2.11. Divers	16
2.11.1. Interpellation de M. Steve Marion sur les places d'accueil pour la petite enfance	16
2.11.2. Contracting énergétique pour les bâtiments Mme Muriel Thalmann	17
2.11.3. Travaux à Val-Vert / prix des macarons Mme Anita Bonjour	19
2.11.4. Règlement du Conseil communal et liste des nouveaux conseillers Mme Annie Mumenthaler	19
2.11.5. Festival Pully for Kids M. Yassin Nour	20
2.11.6. Tamedia – licenciements M. Luc Jeanneret	20
2.11.7. Association Les enfants du lac M. David Stanek	20
2.11.8. Fédération suisse des aveugles et malvoyants	21
2.11.9. Journée des solidarités régionales M. Eugène Roy	21
2.11.10. Horloge du clocher du collège principal Mme Francine Medana	22

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 85 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer valablement selon l'art. 59 de notre règlement et déclare la séance ouverte.

Excusés

La Conseillère et les Conseillers suivants se sont excusés : Madame Lucienne Vasserot, Messieurs Remo Kuonen, Pierre Loth, Cédric Milliquet, Gérard Mieli, Olivier Ostertag, Cyrille Piguët et Jean-Marc Sottas.

Les invités suivants se sont également excusés : MM. les Députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy et Philippe Modoux.

La Présidente :

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence. Je salue en particulier les personnes présentes dans les rangs du public. Il n'y a pas de représentants de la presse. Nous sommes heureux et reconnaissants de l'intérêt que le public ici présent porte à nos travaux et à notre assemblée.

Procès-verbaux des séances des 22 juin et 30 juin 2016

La Présidente :

Je rappelle ce que prévoit notre article 61 al. 1, vu que le règlement est nouveau, à propos des procès-verbaux : « Une copie papier ou électronique du procès-verbal est envoyée à chaque membre du Conseil dans les 3 semaines qui suivent la séance, mais au plus tard 5 jours avant la séance suivante. Il est adopté d'office lorsqu'aucune modification autre que rédactionnelle n'a été proposée. Dans le cas contraire, le conseil arrête le texte définitif ».

Les procès-verbaux des 22 juin et 30 juin 2016 ont été envoyés par courrier électronique à toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux le 12 septembre dernier, donc le délai réglementaire est respecté.

Quelqu'un souhaite-t-il faire une remarque ou apporter une modification au procès-verbal de la **séance du 22 juin 2016** ? Ce n'est pas le cas. **Le procès-verbal est adopté.**

Concernant la séance du 30 juin 2016, je rappelle que la première partie présidée par le Préfet, à savoir l'assermentation et l'installation des autorités, a déjà été approuvée par le Conseil le jour même. Il est joint en annexe. Quelqu'un a-t-il une remarque ou souhaite-t-il apporter une modification au procès-verbal, hors annexe, de la séance du 30 juin 2016 ?

Mme Verena Kuonen demande la parole :

En lisant soigneusement le procès-verbal du 30 juin, je n'ai vu nulle part la démission de M. Steve Marion de l'Alliance du Centre. Je sais qu'il a été adopté mais que faut-il faire pour apporter un rectificatif ?

La Présidente :

Merci Mme Kuonen. Votre remarque est pertinente. En effet, aucune mention n'a été faite de la démission de M. Steve Marion de l'Alliance du Centre dans le procès-verbal adopté le 30 juin, en première partie de séance. Comme il n'est pas possible de modifier ce procès-verbal, je vous propose qu'une mention de votre remarque soit faite au procès-verbal de la présente séance. De cette manière, cela figurera néanmoins dans un procès-verbal. Est-ce que cette manière de procéder peut vous convenir, Mme Kuonen ?

Mme Verena Kuonen :

Très bien, Mme la Présidente.

Il est ainsi formellement protocolé que M. Steve Marion a démissionné de l'Alliance du Centre.

La Présidente :

Merci, Mme Kuonen. Y a-t-il d'autres remarques ou modifications à apporter au procès-verbal de la **séance du 30 juin** ? Ce n'est pas le cas. **Ce procès-verbal est donc adopté.**

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

• **Votations**

Résultats des votations du dimanche 25 septembre :

Participation :	52,0 %
Initiative populaire « Pour une démocratie verte » :	NON : 57,6 %
Initiative populaire « AVS+ » :	NON : 52,7 %
Loi fédérale sur le renseignement :	OUI : 77,4 %

• **Assermentation des délégués et installation des Conseils intercommunaux**

L'assermentation des délégués au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la **règlementation du service des taxis** a eu lieu le 6 juillet dernier à Lausanne.

L'assermentation des délégués au Conseil intercommunal de l'**Association Sécurité est lausannois** a eu lieu le 20 septembre au Foyer de la Maison Pulliérane. Je félicite le Conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz qui a été élu à la présidence du Comité directeur de l'ASEL et le Conseiller communal Gérard Mieli qui a été élu secrétaire du Conseil intercommunal. Je souhaite à tous les délégués de la Commune de Pully dans les Conseil intercommunaux beaucoup de succès et de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

- **Démissions et changements au sein du Conseil**

- **Mme Lena Lio – changement de parti**

En juillet, j'ai reçu un courrier daté du 20 juillet et signé par Mme Annie Mumenthaler, présidente du parti et du groupe UDC Pully et par Mme Lena Lio, Députée et conseillère communale. Je vous en donne lecture : « Par le présent courrier, nous portons à votre connaissance que Madame la Conseillère communale Lena Lio, de l'Alliance du Centre, a décidé de quitter ce groupe ainsi que le parti des Vert'libéraux afin de rejoindre l'UDC. Elle rejoindra par conséquent le groupe des conseillers communaux UDC au Conseil communal de Pully à la rentrée politique de septembre 2016 ». Mme la Conseillère Lena Lio siège donc désormais dans les rangs de l'UDC. Lors de la séance d'installation des autorités du 30 juin dernier, Mme Lena Lio avait été élue à la Commission de gestion en tant que représentante de l'Alliance du Centre. Or, selon l'art. 40 du nouveau règlement du Conseil communal, « lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe ».

Mme Lena Lio est donc réputée démissionnaire de la Commission de gestion et nous procéderons à une élection pour la remplacer au point 2 de l'ordre du jour.

- **Mme Suzanne Berger – démission de la Commission de gestion**

Plus récemment, j'ai reçu un courrier daté du 13 septembre de Mme Suzanne Berger, conseillère communale UDC, qui m'informait de sa décision de démissionner de la Commission de gestion avec effet immédiat, pour des raisons personnelles. Nous procéderons donc également à une élection pour la remplacer, au point 2 de l'ordre du jour.

- **Remerciements**

Le 9 août, j'ai reçu un courrier de **l'ancien Conseiller municipal Martial Lambert** qui disait ceci : « Madame la Présidente, je vous remercie de vous faire mon porte-parole pour exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble du Conseil qui, lors de sa séance du mercredi 22 juin 2016, m'a remis un splendide cadeau sous la forme de bons à la librairie Payot. » Il termine en disant : « Je vous souhaite d'enrichissants débats au Conseil communal pour le bien de la ville de Pully ». Voilà donc son message transmis.

Au chapitre des remerciements, je tiens aussi à remercier **le secrétaire du Conseil, Bernard Montavon**, pour tout le travail qu'il a effectué durant l'été afin que notre Conseil, ses membres et ses commissions puissent débiter cette nouvelle législature sous les meilleures auspices.

Je remercie également **M. Stéphane Chevalier du Greffe municipal** qui a veillé à la mise à jour des informations relatives au Conseil communal sur le site internet de Pully. Y figurent au minimum le nom de tous les conseillers et leur éventuelle appartenance à une commission permanente. Pour des raisons inhérentes à la protection de la personnalité, aucune autre donnée ne peut être publiée sans le consentement exprès du conseiller. Pour cela, un formulaire à retourner signé avait été remis à chaque conseiller le 30 juin. Tous ne l'ont pas retourné. J'invite donc les conseillères et conseillers qui ne l'auraient pas encore rempli et retourné à le faire rapidement. Celles et ceux qui l'auraient égaré peuvent s'adresser à notre secrétaire pour obtenir un nouvel exemplaire.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Le samedi 30 juillet, j'ai eu le grand plaisir d'assister à l'ouverture de la première édition des **Estivales de Pully**, au port de Pully. Je félicite et remercie les organisateurs, Lionel et Raphaël Métraux, Valérie Rosa et Antoine Hürlimann (conseiller communal ici présent), pour leur initiative et pour les excellents concerts gratuits qu'ils nous ont offerts. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation par leur soutien et leur travail : la commune de Pully, les sponsors, les commerçants et tous les bénévoles. Cette nouvelle animation apporte un enrichissement et une diversification bienvenue aux festivités de la mi-été à Pully.
- Le lundi **1er août**, à 5 heures du matin, j'ai rejoint les musiciens du Corps de musique de Pully au pied du Prieuré et j'ai ensuite sillonné en leur agréable compagnie les quartiers nord, centre et sud de Pully, à bord du petit train de Lavaux Express. Nous sommes même allés jusqu'à Paudex pour réveiller, à chaque arrêt, les habitants au son de la traditionnelle diane. Après ce grand tour de la Commune qui dure environ trois heures, nous avons été chaleureusement reçus par les parents de deux jeunes musiciens pour un magnifique brunch dans leur jardin. Ils en sont ici remerciés. En soirée, après le repas offert par la Municipalité, j'ai assisté à la cérémonie officielle, participé au cortège et admiré, en compagnie d'une foule nombreuse, les splendides feux d'artifices.
- Le mardi 16 août, j'étais conviée à la soirée officielle de la **Semaine du Soir du Club nautique de Pully**. Ce soir-là, la menace d'orage au moment du départ a malheureusement contraint les organisateurs à annuler la régata. La menace ne s'est finalement pas concrétisée et nous avons pu passer une agréable soirée.
- Le mercredi 31 août, le **Musée d'art de Pully** a accueilli de très nombreux invités pour le vernissage de l'exposition « Vallotton, Borgeaud, Soutter... », hommage à l'éminent chirurgien et collectionneur Jean-Claude Givel, décédé l'an dernier. Il ne reste plus que quelques jours pour la visiter, puisque l'exposition prendra fin dimanche 2 octobre. Le mardi 14 septembre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle exposition interactive de l'ArchéoLab. C'est ainsi que s'appelle désormais le Musée de la Villa Romaine. Je vous recommande vivement d'aller la découvrir, seul ou accompagné de vos enfants ou petits-enfants. En effet, elle permet d'appréhender de manière ludique et tout à fait passionnante ce que devait être la vie des habitants de la villa pulliérane à l'époque romaine.
- Le samedi 17 septembre, j'ai eu l'occasion de découvrir le **Festival de Tango argentin** qui se déroulait à la Maison pulliérane, avec des danseurs venus de toute l'Europe. Depuis la galerie, les invités pouvaient admirer le bal emmené par l'orchestre La Tipica Roulotte Tango, accompagné du chanteur Aureliano Marin. Nous avons pu assister aussi à une magnifique démonstration des maîtres de tango Horacio Godoy et Cecilia Berra. Remerciements et félicitations à l'Association Tango-Connexion qui organise à Pully divers événements, comme cet été les milonga sur l'Esplanade du Prieuré, afin de promouvoir le tango argentin, dans un esprit convivial et social.
- Le mardi 20 septembre, j'étais invitée à la cérémonie d'installation des membres du comité directeur et des délégués du **Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois** qui a eu lieu au Foyer de la Maison Pulliérane sous la présidence du

Préfet Daniel Flotron et en présence de représentants des autorités de Belmont, Paudex, Pully et Savigny.

- Le jeudi 22 septembre, j'ai participé au repas de soutien du club de basket féminin **L'Espérance Sportive de Pully** à la Maison Pulliérane, un club qui permet à plus de 140 joueuses de développer leurs compétences sportives et dont l'équipe phare évolue en ligue nationale A.
- J'ajoute encore que le week-end prochain, samedi 2 et dimanche 3 octobre, je me réjouis de prendre part au voyage organisé par la Municipalité à Obernai en Alsace, en vue de resserrer les liens entre nos deux communes jumelées, leurs autorités et leurs sociétés locales.

1.2. **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. Lydia MASMEJAN, municipale :

Mesdames, Messieurs les Conseillers, vous avez sur votre table un avis concernant l'ouverture des caves avant le Conseil communal. Ces ouvertures commenceront le 2 novembre à 19.00 h et se poursuivront le 23 novembre aussi de 19.00 h à 20.00 h. La cave n'a pas été ouverte ce soir parce que toute notre équipe est actuellement occupée à vendanger mais vous êtes les bienvenus dès la prochaine séance. Je vous remercie.

2. **ORDRE DU JOUR**

Préambule

Dépôt de motions, postulats et interpellations

La Présidente :

Un postulat intitulé « Pour que Pully s'affiche » a été déposé dans le délai imparti, par les conseillers Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann et Dimitri Simos. Il sera développé au point de l'ordre du jour consacré aux « propositions individuelles ». Je saisis cette occasion pour attirer votre attention sur deux dispositions de notre nouveau règlement : l'art. 66 al. 1, qui établit la distinction entre un postulat et une motion, et l'art. 67 al. 1, qui fixe un délai pour le dépôt des propositions.

Selon l'art. 66 al. 1 : « Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative :

- a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.
- b) en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal.
- c) en proposant lui-même un projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de décision de compétence du conseil. »

Il ressort de cet article que la différence essentielle entre un postulat et une motion, tient au fait que l'objet de la motion doit relever d'une compétence du conseil communal. Les compétences du conseil sont énumérées à l'art. 16 du règlement.

L'art. 67 al. 1 stipule quant à lui que : « Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président 7 jours au moins avant la séance du conseil. Le texte de la proposition est aussitôt envoyé aux membres du conseil par le bureau ».

Ainsi, le postulat de la conseillère Muriel Thalmann, déposé hors délai, n'aurait pas pu être développé lors de la présente séance. Entretemps, Mme Thalmann m'a informé qu'elle retirait son postulat et qu'elle interviendrait par une question au point « Divers » de l'ordre du jour.

Par ailleurs, le conseiller Steve Marion a transmis le texte d'une interpellation adressée à la Municipalité. Vous l'avez tous reçue. Nous y reviendrons au point « Divers » de l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de la présente séance dans le délai requis. J'ai deux modifications à vous soumettre. La première concerne le point 2 - Election à la Commission de gestion. Il faudra élire non plus un, mais deux nouveaux membres à la Commission de gestion. Le nouveau libellé du point 2 est donc le suivant :

« Election de deux membres à la Commission de gestion : le premier du groupe Alliance du Centre, en remplacement de Mme Lena Lio, réputée démissionnaire, le second membre du groupe UDC en remplacement de Mme Suzanne Berger, démissionnaire ».

La seconde modification de l'ordre du jour découle de la première, il s'agit d'ajouter un nouveau point 3 : « Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion ». Ensuite, l'ancien point 3 devient le point 4 et ainsi de suite jusqu'à l'ancien point 10 qui devient le point 11 « Divers ».

Une conseillère ou un conseiller a-t-il une remarque ou une opposition à formuler par rapport à l'ordre du jour ainsi complété ? Cela ne semble pas être le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.1. Assermentation de Mme la Conseillère Beatrix SOBGOUI et de MM. les Conseillers Olivier BURNET, Philippe DIESBACH, Dennis MESSERLI et David STANEK

Selon l'art. 9 al. 1 notre règlement, « les membres du conseil communal et de la municipalité absents, de même que ceux élus après une élection complémentaire, sont assermentés devant le conseil communal par le président de ce corps, qui en informe le préfet ». Je vais donc procéder à l'assermentation des cinq nouveaux conseillers communaux qui n'ont pas pu être présents le 30 juin : Mme Beatrix Sobgoui, socialiste, et M. Olivier Burnet, libéral-radical, M. Philippe Diesbach, vert/libéral élu sur la liste Union Pulliérane Vaud Libre PDC-Vert/libéraux, M. Dennis Messerli, libéral-radical et M. David Stanek, les Verts.

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire les nouveaux conseillers devant la tribune et j'invite l'assemblée à se lever.

Madame et Messieurs, selon l'art. 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du conseil prêtent serment. Je vais lire le serment. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme Béatrix Sobgoui, M. Olivier Burnet, M. Philippe Diesbach, M. Dennis Messerli et M. David Stanek le promettent successivement.

Je vous félicite et vous invite à prendre place au sein de vos groupes, mais, auparavant, le secrétaire va vous remettre votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.
(Applaudissements)

La Présidente :

A propos des brevets du Conseil communal, beaucoup d'entre vous ne sont pas encore venus chercher leur brevet auprès du secrétaire communal. Ainsi, je propose que ceux qui ne l'auraient pas encore viennent après la séance le chercher auprès de M. Montavon.

2.2. Election de deux membres à la Commission de gestion : le premier du groupe Alliance du Centre, en remplacement de Mme Lena Lio réputée démissionnaire, le second du groupe UDC en remplacement de Mme Suzanne Berger, démissionnaire

La Présidente :

Je demande à l'Alliance du Centre si elle a une candidature à présenter.

Mme Verena Kuonen demande la parole :

L'Alliance du Centre a le grand plaisir de vous présenter la candidature de Mme Géraldine Padez. Géraldine Padez avait été désignée à la Commission de gestion en tant que membre suppléant le 30 juin dernier mais, au vu de la démission de Mme Lena Lio, l'Alliance du Centre la présente en tant que membre. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

(Applaudissements)

La Présidente :

Je me tourne maintenant vers le groupe UDC et l'invite à présenter une candidature pour remplacer Mme Suzanne Berger, démissionnaire.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole :

Le groupe UDC vous propose la candidature de Mme Lena Lio que vous connaissez bien en tant que députée au Grand Conseil et conseillère communale. Merci de soutenir sa candidature.

(Applaudissements)

La Présidente :

Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Par conséquent, comme il y a deux candidates pour deux postes à pourvoir, Mmes les Conseillères Géraldine Padez et Lena Lio sont élues tacitement et je les en félicite.

2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion

La Présidente :

Il s'agit de remplacer Mme Géraldine Padez qui vient d'être élue membre à part entière de cette commission. J'invite le groupe de l'Alliance du Centre à présenter une candidature.

Mme Kuonen demande la parole :

L'Alliance du Centre a le grand plaisir également de vous présenter la candidature de Mme Isabelle Krenger. Je crois que je n'ai plus besoin de la présenter. Merci de soutenir également cette candidature. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci Mme Kuonen. Pour la forme, je demande également s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas, donc Mme Isabelle Krenger est élue tacitement et je l'en félicite.

Le 30 juin, le Conseil communal avait accepté de laisser vacantes quelques places dans des commissions car les candidats proposés par leur groupe politique n'avaient pas encore été assermentés et ne pouvaient donc pas encore être élus dans des commissions permanentes. Maintenant que toutes les conseillères et tous les conseillers communaux sont assermentés, le Conseil peut compléter la composition des commissions permanentes

2.4. Election d'un membre pour compléter la Commission d'urbanisme

La Présidente :

M. Olivier Burnet est le candidat présenté par le groupe PLR.

En l'absence d'autres candidats, M. Burnet est élu tacitement.

2.5. Election d'un membre pour compléter la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

La Présidente :

M. David Stanek est candidat pour représenter le groupe des Verts.

En l'absence d'autres candidats, M. Stanek est élu tacitement.

2.6. Election d'un membre pour compléter la Commission des pétitions

La Présidente :

Mme Beatrix Sobgoui est candidate pour représenter le groupe socialiste.

En l'absence d'autres candidats, Mme Sobgoui est élue tacitement.

2.7 **Préavis 15/2016 Réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz - Crédit demandé CHF 475'000.00**

M. Alexis Bailly, président de la commission ad hoc :

La Commission s'est réunie le lundi 12 septembre à la Damataire. Elle a, bien sûr, discuté des écopoints, mais elle a aussi abordé d'autres questions concernant le traitement des déchets. Cette question intéresse chacun d'entre nous et est toujours sujette à de nombreuses discussions et questions. J'ai essayé de traduire dans mon rapport le jeu des questions et réponses. Finalement, à l'issue de la séance de commission, le projet a été accepté à l'unanimité et je me limite à lire les conclusions de ce préavis, soit :

« le Conseil communal de Pully décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 475'000.- TTC à prélever sur les disponibilités de la bourse communale pour réaliser les travaux de réaménagement des écopoints situés à l'avenue Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz soumis à l'enquête publique, respectivement du 2 avril au 2 mai 2016 et du 4 juin au 4 juillet 2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 15 ans au maximum puis comptabilisés dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à l'équipement des écopoints.
 - b) par annuités égales sur 30 ans maximum et comptabilisés dans les comptes de la Commune pour les travaux.

La Commission des finances, qui devait statuer sur l'aspect du financement de ce projet, a donné son préavis à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fonds.

Mme Lena Lio demande la parole :

Le point 2.1.5 du préavis concerne le réaménagement paysager de l'entrée du parc Guillemin. Je note qu'il est prévu d'y semer des graminées dans les plates-bandes. On voit d'ailleurs des graminées dans plusieurs autres parcs de Pully. Or, selon le Centre d'allergies suisse, le pollen de graminées est le principal allergène de notre pays. Vingt pourcents des gens y sont sensibles et en souffrent. Dans ces conditions, je pense qu'il faudrait éviter d'en rajouter à tous les coins de rue, et cela d'autant plus que l'effet décoratif reste incertain. Je pense qu'il existe suffisamment d'autres possibilités pour décorer les plates-bandes. Merci beaucoup.

M. Richard Golay demande la parole :

Au nom des Verts, nous voulons juste relever qu'au niveau du tri sélectif des plastiques on peut, au niveau de la déchetterie de la Perraudettaz, séparer les différents plastiques, les plastiques durs. C'est une question qui a été débattue en commission. J'aimerais donc bien relever qu'on peut faire un tri sélectif des plastiques avec la déchetterie. D'autre part, peut-être que certaines ou certains parmi vous ont lu, dans le 24heures et d'autres médias, qu'une entreprise s'est ouverte à Grandson dans le traitement

précisément sélectif des matières plastiques et nous formons le vœu que notre Municipalité et son service fassent emploi des services de cette entreprise.

M. Marc Zolliker, municipal, demande la parole :

Peut-être juste quelques considérations par rapport aux remarques qui ont été faites. On va voir ce qu'on peut faire des graminées mais dans ces réaménagements d'écopoints, la DTSI, à savoir la Direction des travaux et services industriels, travaille toujours main dans la main avec la Direction de l'urbanisme – c'est le Service des parcs et promenades qui décide ou qui prévoit ce que l'on va planter. On va voir avec eux s'il y a lieu de changer quelque chose à ce niveau-là.

Pour ce qui est des plastiques, il me semble qu'il y a une grande confusion. A chaque occasion, lorsqu'on parle des déchets, on parle des déchets plastiques. Vous avez effectivement vu un certain nombre d'articles dans les journaux, non seulement dans 24heures mais également dans Le Temps et dans Le Régional, sauf erreur, ces dernières semaines. Il y a néanmoins un message que les périmètres de gestion des déchets de tout le Canton aimeraient maintenant faire passer et c'est ce message que j'aimerais aussi faire passer auprès de vous ce soir : il y a effectivement une usine de traitement de certains déchets plastiques qui a ouvert ses portes près d'Yverdon. Elle traite maintenant en priorité le PET, elle reprend le traitement du PET d'une autre usine qui était, sauf erreur, située dans le canton de Berne, et elle a inauguré une filière de traitement des flaconnages plastiques, cela veut dire toutes les bouteilles de shampoings, lessives, etc.

Ce que les périmètres de gestion des déchets recommandent, c'est déjà une communication commune, et c'est celle qui a été faite sous la forme d'un communiqué de presse et qui a été relayée par l'article de 24heures que vous aviez, sauf erreur, en annexe du rapport de la commission chargée d'examiner ce préavis. Cet article reflète le communiqué de presse des périmètres, c'est-à-dire que les périmètres de gestion aimeraient inciter les communes à traiter ces flaconnages, mais en priorité, en les ramenant aux grands distributeurs qui, eux, les récoltent déjà. Donc, le premier message, c'est ça. Le deuxième message c'est de dire que, si les communes veulent, elles aussi, récolter ces flaconnages, elles peuvent le faire – cette filière existe – mais c'est uniquement en déchetterie et de façon contrôlée parce que sinon on a des plastiques mélangés qui ne sont plus utilisables et difficiles à trier. Pour le reste, les autres plastiques seront toujours utilisés pour produire de la chaleur à TRIDEL. C'est le message que les périmètres aimeraient faire passer du fait que pour les autres plastiques, notamment les plastiques mous, il n'existe pour l'instant pas de filières contrôlées. Alors, l'entreprise dont je ne citerai pas le nom qui a ouvert une usine a beau dire qu'on n'a qu'à leur amener les déchets et puis qu'ils les trieront parce qu'ils ont les moyens de le faire, eh bien, pour les périmètres de gestion des déchets qui ont fait une étude coordonnée à ce sujet, c'est, pour le moment en tout cas, une aberration du point de vue écologique et du point de vue du recyclage. C'est donc ce message-là qu'on aimerait faire passer pour le moment.

A Lausanne, pour le moment, puisque la déchetterie de la Perraudettaz est une déchetterie lausannoise qui accueille les déchets de Pully et Paudex – on l'exploite en commun – en tout cas cette année les autres déchets plastiques sont récoltés et triés mais normalement cela devrait changer dès l'année prochaine. Voilà ce que je pouvais dire au sujet du tri des plastiques qui, eux, ne seront jamais récoltés dans les écopoints. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis 15/2016 est adopté à l'unanimité.

2.8 Préavis 16/2016 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2016-2021

M. Carlos Guillen, président et rapporteur de la commission ad hoc :

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser pour la coquille que comportent mes deux rapports qui sont adressés à M. le Président. Vous aurez corrigé d'entrée. La faute au copié – collé des modèles qu'on nous a fournis pour établir les rapports. Faites attention pour les rapports à venir !

La commission s'est réunie le lundi 12 septembre 2016 à 18.30 h à la Maison Pulliérane en présence de M. Reichen et de M. Claude-Alain Chuard. La Commission a débattu et a examiné les différents points que comporte le préavis. Elle a surtout mis en évidence les deux autorisations demandées par rapport à la législature précédente, à savoir : l'autorisation d'adhérer à des associations et fondations et l'autorisation générale pour l'acceptation de legs, de donations et de successions. Comme vous avez toutes et tous reçus le rapport, je ne vais pas vous le lire en détail. Je passerai directement aux conclusions : après avoir passé en revue les points un par un et les avoir acceptés, la Commission décide de se prononcer en bloc sur le préavis. Ce dernier est accepté à l'unanimité par 9 voix pour. La Commission recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis dans sa formulation et dans ses limites fixées.

La Commission des finances, dans sa séance du 5 septembre 2016, a donné également un préavis financier favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, on passe au vote. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

Avant d'entamer la discussion sur le fonds, j'aimerais indiquer de quelle manière je vais procéder. Ce préavis est subdivisé en six sous-chapitres qui correspondent aux six conclusions. Le préavis sera discuté dans l'ordre, chapitre par chapitre. Si au cours de la discussion sur l'un des chapitres un amendement à la conclusion devait être proposé, cet amendement sera discuté et mis aux voix avant de passer à la discussion sur le chapitre suivant. Une fois la discussion chapitre par chapitre épuisée, j'ouvrirai une discussion générale avant de passer au vote sur l'ensemble des conclusions du préavis. S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, je passe au premier chapitre :

1.1 Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

1.2 Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Nous passons au point suivant.

1.3 Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

1.4 Octroi des compétences financières dans le but d'engager des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

1.5 Autorisation générale pour le placement de capitaux et de liquidités.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

1.6 Autorisation générale pour l'acceptation de legs, de donations et de successions.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

J'ouvre maintenant la discussion générale. La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis 16/2016. Celles-ci étant les mêmes que celles du préavis, je ne les relis pas. Les conseillères et conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 16/2016 sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Le préavis 16/2016 est accepté à l'unanimité.

2.9 Préavis 17/2016 Autorisation de plaider

La Présidente :

Je remercie M. le Conseiller Carlos Guillen ainsi que tous les membres de la commission ad hoc d'avoir examiné exceptionnellement deux préavis. Le Bureau a en effet décidé de nommer une seule et même commission pour examiner les préavis 16 et 17 car le préavis 17 portait également sur une autorisation valable pour toute la législature et il était relativement peu volumineux. M. Guillen, vous avez la parole.

M. Carlos Guillen, président et rapporteur de la commission ad hoc :

Merci Mme la Présidente. Après avoir délibéré sur le préavis n° 16, la Commission, la même, dans sa globalité, a examiné le préavis n° 17, aussi en présence de M. le Syndic Gil Reichen et de M. Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances. Après une brève introduction de M. le Syndic et délibérations avec les membres, la Commission a jugé pertinent et utile, notamment pour la simplification de la procédure et la rapidité d'intervention, d'accorder toutes autorisations à plaider à la Municipalité dans le sens de la proposition faite au préavis 17/2016 et ce pour la durée de la législature 2016-2021. La Commission a accepté à l'unanimité la proposition par 9 voix. Elle recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis selon sa formulation.

La parole n'est pas demandée concernant l'entrée en matière. Elle est approuvée à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée sur le fonds.

Le préavis 17/2016 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

2.10 Propositions individuelles

Postulat « Pour que Pully s'affiche » de MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann, et Dimitri Simos

La Présidente :

Vous avez toutes et tous reçu le texte du postulat « Pour que Pully s'affiche » de MM. Jean-Luc Duvoisin, Parti Libéral-Radical, Antoine Hürlimann, Parti socialiste et Dimitri Simos, Les Verts. J'invite les auteurs du postulat à venir le développer à la tribune. Ils vont nous présenter une grande nouveauté au Conseil communal de Pully.

M. Jean-Luc Duvoisin :

Confucius nous apprend qu'une image vaut mieux que mille mots. C'est pourquoi, ce soir, je ne vais pas parler, une fois n'est pas coutume, mais je vais vous présenter en guise d'amuse-bouche une image, ou plutôt mille images ; mais ne vous inquiétez pas, chers collègues, à raison de 16 images par seconde, ceci ne vous prendra qu'une minute d'attention. Par avance, je vous remercie.
(Passage d'une vidéo)

M. Dimitri Simos :

Merci beaucoup. Madame la Présidente, maintenant, après ces mille images colorées, j'aimerais vite dire quelques petits mots.

Pully change et est encore appelée à changer à travers de grandes mutations de son environnement urbain. Notre commune a là l'occasion de se révéler à l'image de ceux qui l'habitent : surprenante, contemporaine et haute en couleurs. Notre postulat a pour but d'offrir à des artistes la possibilité de créer des œuvres picturales sur des lieux publics définis par la Commune. Cinq cents mille personnes montent et descendent en gare de Pully chaque année. Deux millions et demi la traversent. C'est autant de visiteurs que le musée du Prado à Madrid et c'est plus que les deux musées Guggenheim de New-York et de Bilbao réunis. Nos murs sont une formidable vitrine pour notre ville et il est temps de nous y afficher. Chers collègues, au nom d'Antoine Hürlimann, Jean-Luc Duvoisin et moi-même, nous vous invitons à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité. Merci Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci. Je passe la parole à la Municipalité.

M. Gil Reichen, syndic :

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je ne sais pas si c'est le choc des images mais la Municipalité n'a pas d'intervention à faire sur cette proposition pour le moment. Elle laisse le Conseil en débattre.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. J'ouvre donc la discussion sur ce postulat.

La vidéo laisse sans voix. La parole n'est pas demandée. Nous allons passer au vote. Les auteurs du postulat demandent que leur proposition soit prise en considération immédiatement et renvoyée à la Municipalité conformément à l'art. 68 al. 3 de notre règlement.

Le postulat est accepté à une très large majorité avec 4 abstentions.

2.11 Divers

2.11.1 Interpellation de M. Steve Marion sur les places d'accueil pour la petite enfance

La Présidente :

Nous allons d'abord examiner l'interpellation du Conseiller Steve Marion. M. le Conseiller Steve Marion, Vert libéral, a transmis une interpellation dont le texte a été porté à la connaissance de tous les conseillers communaux. Selon l'art. 70 al. 2 de notre règlement, l'interpellation a besoin d'être appuyée par 5 membres au moins pour être développée séance tenante ou lors de la prochaine séance. Les conseillers et les conseillères qui appuient cette interpellation sont invités à lever leur carton orange. Le nombre requis est largement atteint. Je passe donc la parole au Conseiller Steve Marion pour le développement de son interpellation.

M. Steve Marion :

Ayant été abordé par une de nos concitoyennes, je porte à votre connaissance que sa famille est arrivée dans notre ville en juillet 2013 et prouve à ce jour de gros problèmes pour trouver une place d'accueil publique pour leur enfant né en 2014. L'enfant ayant été inscrit en juin 2014 sur une liste d'attente, cela fait maintenant plus de deux ans qu'aucune place n'a pu lui être proposée. Selon les dernières informations que j'ai reçues, cet enfant est en vingtième position sur cette liste d'attente, ce qui est assez surprenant, vous en conviendrez. Je demande donc à la Municipalité d'étudier le besoin en places d'accueil de la petite enfance et de bien vouloir améliorer cette situation. Merci par avance pour votre écoute et réponse à cette interpellation.

La Présidente :

Merci M. Marion. Selon l'art. 70 al. 3 du règlement, la Municipalité peut répondre immédiatement ou plus tard lors de la séance suivante. La Municipalité souhaite-t-elle répondre immédiatement ?

M. Jean-Marc Chevallaz, municipal, demande la parole :

La Direction de la jeunesse, de l'action sociale et de la sécurité publique a pris note de l'interpellation que vous avez transmise au Greffe et au secrétariat de la Municipalité. La réponse pourrait être simple et exposée devant ce Conseil mais cela ne sera pas le cas ce soir. En effet, nous préférons vous répondre de manière complète afin de profiter de ce début de législature pour dresser un portrait de la situation à l'intention de ce Conseil. Ce portrait pourrait donc être tiré lors de la prochaine séance du Conseil communal du 2 novembre. Néanmoins, afin de ne pas commettre d'impair dans cette réponse, il serait utile de nous préciser la dénomination de votre requête. En effet, l'art. 70 de votre règlement du Conseil communal indique à l'al. 1 que : « chaque membre du conseil peut par voie d'interpellation demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration ». La situation concernant la liste d'attente et son traitement pourraient tomber sous cet alinéa.

Par contre, la fin de votre requête va plus loin puisque vous demandez à la Municipalité d'étudier les besoins en place d'accueil de la petite enfance et de bien vouloir améliorer la situation. Vous formulez là donc une demande beaucoup plus précise qui s'apparente plus à un autre article du règlement. Est-ce donc une simple question permettant de

donner une information sur la situation existante ou est-ce que votre plume ou votre clavier aurait plutôt voulu exprimer le terme de postulat ? Merci pour vos précisions.

M. Steve Marion demande la parole :

Merci M. le Municipal pour votre réponse. C'est donc bien une interpellation, ce jour. Je prends note que vous allez nous donner plus d'informations lors du prochain Conseil communal et cette réponse me satisfait entièrement. Merci.

La Présidente :

Donc, M. Marion, vous voulez mettre l'accent sur la question qui est posée au début de votre demande ?

M. Marion acquiesce.

La Présidente :

M. le Municipal Chevallaz, est-ce que cette précision vous satisfait pour la prochaine réponse ?

M. Jean-Marc Chevallaz, municipal :

Oui, Mme la Présidente.

La Présidente :

Merci beaucoup.

La discussion est ouverte.

2.11.2 Mme Muriel Thalmann demande la parole :

Contracting énergétique pour les bâtiments

J'aurais une question qui concerne le contrat énergétique et le plafond des loyers fixés dans le droit de superficie des Boverattes. De plus en plus d'investisseurs externalisent la production d'énergie pour un ensemble de bâtiments, pour diverses raisons. C'est donc une entreprise privée spécialisée dans le domaine, peut-être des services industriels, qui prendront en charge tout ou partie des investissements relatifs à la réalisation, à l'exploitation et à la maintenance des installations technique d'un bâtiment en vue de fournir l'énergie à leurs habitants. Lorsqu'un propriétaire externalise la fourniture d'énergie, ce n'est plus lui, mais l'entreprise qui la fournit, qui facturera aux locataires le prix de l'énergie livrée. On peut faire une analogie avec le raccordement au téléseuil. Ce service comprendra une partie des coûts qui sont habituellement inclus dans le prix de location, les coûts d'exploitation, de télésurveillance et de télégestion. En résumé, ce contrat énergétique a pour effet de réduire le prix du loyer puisque les installations de chauffage ne sont plus financées par le propriétaire du bâtiment. En revanche, le locataire devra payer directement à l'entreprise, comme on le fait pour le téléseuil, un montant permettant d'amortir les installations et un forfait pour le chauffage et l'eau chaude.

Avec ce système, et si, par hypothèse, le détenteur d'un droit de superficie venait à opter pour le contracting énergétique, le plafond des loyers, charges comprises fixés par le Conseil communal dans le cadre du droit de superficie des Boverattes ne correspondrait

plus à la volonté du Conseil communal, d'où ma question à la Municipalité : la Municipalité a-t-elle étudié cette option et va-t-elle fixer des conditions qui permettent d'inclure le contracting énergétique dans le plafond des loyers déjà fixé et adopté par le Conseil communal lorsqu'elle soumettra au Conseil communal le contrat de droit de superficie des Boverattes pour adoption. Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :

Je vais tenter de répondre le plus simplement possible à cette question assez complexe et assez technique. Comme vous l'avez dit, le contracting énergétique est un contrat de prestations dans lequel un tiers investisseur prend en charge les investissements relatifs à la réalisation, à l'exploitation et à la maintenance des installations techniques en vue de garantir au client la fourniture d'énergie. Le propriétaire de l'immeuble n'a ainsi pas besoin de payer l'investissement pour l'installation. Il va simplement acheter de l'énergie. Ce type de contrat est principalement utilisé pour les chauffages à distance et plus exceptionnellement pour un chauffage intégré dans un bâtiment. Il génère effectivement une question juridiquement délicate évoquée par vous-même, Mme Thalmann, celle de la facturation du chauffage au locataire. La question qui se pose, en fait, est la suivante : le propriétaire peut-il ou non facturer dans le décompte de chauffage la location, le leasing du matériel mis à disposition du propriétaire alors qu'en fait, le propriétaire qui acquiert lui-même l'installation - qui la paye - ne peut pas reporter l'amortissement de l'installation dans le décompte de chauffage.

Concernant les Boverattes que vous avez évoquées, nous pouvons vous assurer que cette question ne se pose pas. La promesse de DDP ainsi que les discussions consignées au procès-verbal ne permettent pas à La Vaudoise d'inclure dans les frais de chauffage autre chose que les factures d'eau chaude, le chauffage et les taxes publiques. La Vaudoise nous a formellement assurés qu'elle n'avait de toute façon pas prévu de conclure un contracting énergétique pour son chauffage, notamment par ce que les conditions prévues dans le DDP et les discussions ne lui permettent pas de facturer les frais de contrats dans le décompte de chauffage. Elle ne peut facturer que l'eau chaude, le chauffage et les taxes publiques.

Abstraction faite des Boverattes pour lesquelles la question ne se pose donc pas, puisque La Vaudoise a renoncé à ce type de contrat, nous pouvons vous apporter la précision suivante. Si le contracting s'effectue dans le cadre d'un chauffage à distance, il est clair, comme vous l'avez sous-entendu, que l'art. 6a de l'Ordonnance du droit du bail permet la facturation des frais effectifs, donc de tout ce qui est payé pour l'achat de l'énergie dans le décompte de chauffage. Par contre, le contracting s'effectue pour un chauffage intégré dans le bâtiment, la question juridique est beaucoup plus délicate, elle n'a pas encore été résolue par les tribunaux et la Chambre vaudoise immobilière pour savoir si, dans ce cas-là, le propriétaire peut reporter les frais du contracting énergétique dans les décomptes de chauffage. La question se pose éventuellement de savoir si, lors de notre prochain DDP, cette question devrait être réglée. Il est clair que si l'on ne dit rien, le superficière pourra facturer dans les frais de chauffage les dépenses complètes du contracting énergétique qui comprennent, en fait, effectivement, dans le prix de l'énergie, la location des installations, le leasing de l'installation alors que le propriétaire qui achète son installation de chauffage ne peut, lui, pas reporter dans les décomptes de chauffage l'amortissement de ses installations.

Précisons toutefois que les chauffages à distance sont écologiquement intéressants et que les restrictions sur les calculs des loyers maximaux lorsqu'un superficiaire voudrait faire un contracting énergétique pour un chauffage à distance pourraient s'avérer quand même regrettables si cela devait le conduire à renoncer. A l'heure actuelle, et compte tenu de la jurisprudence sur la question, la Municipalité ne va pas prendre d'engagement sur cette question mais l'examinera de cas en cas lorsqu'elle se posera au moment de la conclusion du DDP. Je vous remercie.

2.11.3 Mme Anita Bonjour demande la parole :

Travaux à Val-Vert / prix des macarons

Ayant été abordée par des concitoyens concernant les travaux de Val-Vert qui vont durer deux ans et demi, je me permets de vous adresser une demande au sujet des coûts des macarons pour les stationnements dans le quartier. Je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'un allègement concernant le prix d'abonnement des macarons pour la durée des travaux ainsi qu'une solution pour le parcage de nuit. Merci d'avance pour votre écoute et pour votre réponse.

M. Jean-Marc Chevallaz, municipal, demande la parole :

Je prends note de cette question. Je vous remercie, Mme Bonjour, de me la transmettre par écrit. Nous allons étudier le sujet et vous rendrons réponse au prochain Conseil du 2 novembre. Merci.

2.11.4 Mme Annie Mumenthaler demande la parole :

Règlement du Conseil communal et liste des nouveaux conseillers

Je m'adresse tout d'abord à la Municipalité. Je suis très étonnée, après plus de trois mois de pause, de ne pas voir sur nos tables le nouveau règlement imprimé officiellement. Ne sera-t-il pas imprimé ?

Deuxièmement, je m'adresse au Bureau pour réitérer ma demande de la liste des nouveaux conseillers qui vraiment nous fait défaut. Merci beaucoup.

M. Gil Reichen, syndic, demande la parole :

Je peux confirmer à Mme Mumenthaler que votre nouveau règlement sera bien imprimé sous le format habituel. Ce travail est en cours. Dans cette attente, on vous a distribué volontairement le format A4 du règlement qui vous permet de vous y plonger à loisir, donc qui vous permet de travailler, mais la chose va suivre.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. Je vais répondre aussi car pour la partie de la question concernant le Bureau au sujet de la liste. Maintenant que toutes les conseillères et tous les conseillers communaux ont été assermentés, aujourd'hui même pour les derniers, la liste pourra être établie par le secrétaire communal et elle devrait vous parvenir d'ici la prochaine séance.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole :

J'aimerais faire une petite précision sur le règlement. J'avais demandé qu'il comporte une spirale pour pouvoir l'ouvrir et le fermer de manière très confortable. Merci.

2.11.5 M. Yassin Nour demande la parole :

Festival Pully for Kids

Je fais une brève intervention pour vous avertir que le 29 octobre aura lieu la 2^{ème} édition du Festival Pully for Kids qui avait eu un très grand succès l'année passée. Elle aura lieu le samedi 29 octobre, à la fin des vacances scolaires. Merci.

2.11.6 M. Luc Jeanneret demande la parole :

Tamedia - licenciements

Vous n'avez sans doute pas manqué les événements dans la presse ces derniers jours au sujet de ce qui se passe dans le cercle des journaux de Tamedia. Vous avez aussi sans doute remarqué que la plupart des syndic des grandes communes du Canton ont signé un manifeste à la direction de Tamedia pour leur demander de remédier à cet état de fait de licenciements. On parle d'une vingtaine de postes environ. J'ai vu avec surprise mais aussi avec une grande satisfaction, un grand soulagement, que notre syndic n'avait pas signé ce manifeste et, pour cela, je le félicite de sa retenue.

En effet, ce n'est pas à un élu, qui est rémunéré par la Commune pour s'occuper des affaires communales, de se mêler de contrats privés entre un employeur et des employés. Un employeur, jusqu'à nouvel avis, a la liberté, pour autant qu'il respecte les directives légales, d'engager ou de licencier le personnel qu'il veut. Maintenant, si les licenciements mettent en péril le tissu économique vaudois, l'organe habilité pour intervenir est le Conseil d'Etat qui l'a fait déjà à plusieurs reprises dans certaines affaires. Je ne vais pas m'étendre sur la défense de la liberté de la presse et de la diversité. Comme membre d'un parti parmi les plus importants de Suisse, vous avez compris que, à force de se faire brocarder, la liberté de la presse et la diversité – ça n'engage que moi – mais, disons, pour moi, le choix, il est vite fait. Je remercie encore M. le Syndic de sa retenue et je vous remercie.

2.11.7 M. David Stanek demande la parole :

Association Les enfants du lac

Je tiens à remercier la Commune pour avoir mis à disposition des bennes à ordures pour l'association Les enfants du lac qui a organisé une journée de nettoyage des rives du lac le samedi 10 septembre passé. L'association Les enfants du lac organise 3 – 4 fois par année des journées de nettoyage afin de prendre soin des berges pulliéranses mais aussi pour cultiver les liens sociaux et la convivialité. Merci.

2.11.8 Mme Verena Kuonen demande la parole :

Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Comme chaque année, le 15 octobre c'est la Journée internationale de la canne blanche. Cette année, à cette occasion, la Fédération suisse des aveugles et malvoyants organise une grande manifestation sur la place fédérale à Berne. Cette manifestation aura lieu entre 14.00 h et 15.30 h. Je vous ai d'ailleurs, avec l'autorisation de notre Présidente, déposé des flyers à l'extérieur de la salle. Servez-vous en sortant et n'oubliez pas de prendre également les petits pansements. Sur le flyer, il y a le site internet et je vous encourage vivement à aller le visiter. Permettez-moi encore d'ajouter – je sais que vous tous vous n'êtes pas concernés par le handicap visuel. Par contre, peut-être au sein de votre famille, de vos amis, de vos connaissances proches, vous connaissez des gens qui ont effectivement un handicap visuel, vous connaissez peut-être aussi des personnes qui souffrent de la DMLA. D'ailleurs vous savez que, malheureusement, avec la population vieillissante, c'est une maladie qui sera de plus en plus fréquente et ces personnes-là ont aussi besoin de nous. Quand je dis de nous, c'est la FSA, donc la Fédération suisse des aveugles et malvoyants qui œuvre aussi pour les personnes qui ont simplement un problème visuel. Alors, rejoignez-nous tous à Berne, pour ceux qui le peuvent. Le thème principal, cette année, sera la mobilité urbaine. Je vous remercie beaucoup de votre attention, je vous remercie pour votre mobilisation et peut-être rendez-vous au samedi 15 octobre sur la Place fédérale. Merci beaucoup.

2.11.9 M. Eugène Roy demande la parole :

Journée des solidarités régionales

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une manifestation qui aura lieu ici ce samedi prochain qui s'appelle la Journée des solidarités régionales. Elle est organisée par 16 associations de la région. Cela va du Centre social régional, Centre d'accueil temporaire de l'hôpital de Lavaux, des Cartons et Midis du cœur, des bénévoles auprès des requérants d'asile, etc., qui tiendront ici des stands et il y aura deux conférences que je vous recommande. Tout d'abord, la conférence du professeur Olivier Amiguet : « quelle motivation pour quelle solidarité ? » qui sera suivie par une prise de parole de notre Municipalité, puis un court-métrage, après un apéritif dînatoire qui vous sera offert. A 14.30 h, il y aura une conférence du professeur Jacques Besson intitulée : « neurosciences et solidarité ». J'ai entendu parler le professeur Besson de la découverte faite par les neurosciences et de la place occupée dans le cerveau par la spiritualité. Peut-être qu'il y a aussi une place dans le cerveau pour la solidarité. Enfin, je m'avance un peu peut-être dans cela, mais je vous recommande cette rencontre dans trois jours. Merci de votre attention.

2.11.10 Mme Francine Medana demande la parole :

Horloge du clocher du collège principal

J'ai été interpellée, donc j'ai aussi une petite question que j'adresse à la Municipalité. Plusieurs personnes m'ont posé la question quant à l'absence de l'horloge sur le clocher sur le collège principal. Ils ont l'air d'être très tristes par ce manque qui, visiblement, est un repère pour beaucoup de personnes et, en plus, il y a la sonnerie du collège pour annoncer aux élèves que ça va commencer que l'on n'entend plus. Alors, ils sont un peu déçus et je voudrais savoir ce qu'il en est. Merci.

Mme Lydia Masméjan, municipale, demande la parole :

Je vous remercie pour cette question qui revient effectivement souvent. On peut vous rassurer : l'horloge n'a pas définitivement disparu. Elle est simplement en réparation et elle sera remise en place dès qu'elle sera réparée et à nouveau fonctionnelle. Ce n'est que momentané.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, nous arrivons ainsi au terme de cette séance. Il est 21.35 h. Je clos la discussion, je vous remercie pour votre participation et pour votre attention. Je me réjouis de vous retrouver le 2 novembre 2016 pour notre prochaine séance et vous souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon